



Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

Direction générale de la santé

Paris, le 26/02/08

Monsieur le Président,

A la suite de la publication de la proposition de loi du sénateur Saunier et de la diffusion du rapport d'information du Sénat sur « *Les conditions de mise sur le marché et de suivi des médicaments - Médicament : restaurer la confiance* » en date du 14 juin 2006, le Ministre chargé de la Santé avait souhaité qu'un rapport sur l'indépendance et la valorisation de l'expertise venant à l'appui des décisions en santé publique soit préparé par mes services. Ce rapport a pour objectif de répondre aux nouvelles exigences sociales à l'égard de l'expertise et de favoriser la prise en compte des travaux d'expertise dans les carrières des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Afin d'examiner les orientations destinées à apporter de nouvelles garanties à l'indépendance des experts et à mieux valoriser professionnellement le travail d'expertise, j'ai demandé à Mme Marie-Dominique FURET, chargée de mission auprès de moi depuis septembre 2006, de préparer ce rapport. Après une phase de concertation avec les principaux acteurs concernés, et avoir dressé un état des lieux de la situation actuelle, ce rapport propose une douzaine de mesures visant, d'une part, à répondre à une exigence sociale croissante de professionnalisation de l'expertise et de renforcement du cadre de l'indépendance des experts et, d'autre part, à améliorer la prise en compte du travail d'expertise pour les autorités de santé dans les carrières des professionnels, afin, notamment, de remédier ainsi à certaines difficultés de recrutement.

Monsieur Christian SAOUT  
Président de la Conférence nationale de santé  
14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

Le présent rapport propose, afin de garantir l'indépendance de l'expertise, trois mesures dont notamment :

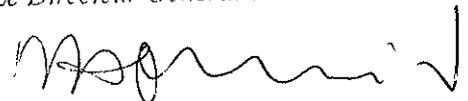
- élaborer un code de déontologie de l'expert en santé publique ;
- confier le contrôle des liens d'intérêt des experts à une entité indépendante. Ce contrôle ponctuel viendrait compléter les dispositifs existant ou en cours de mise en place, notamment au niveau des agences en vue d'établir la liste des liens d'intérêts et de gérer les conflits d'intérêts ;
- introduire la possibilité de débats contradictoires permettant de poser des questions à l'expert et d'émettre des observations qui seraient jointes au rapport final.

Plusieurs mesures sont envisagées pour contribuer à la valorisation de l'expertise, notamment par la prise en compte dans les carrières des professionnels de l'expertise venant en appui des décisions de santé publique.

Je souhaite recueillir l'avis de la Conférence nationale de santé sur ce rapport, qui n'est pas encore dans sa version définitive. Un avis informel rapide sur l'ensemble des propositions formulées dans ce document, si possible d'ici à la fin-mars, serait très utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Le Directeur Général de la Santé,*



Pr Didier HOUSSIN

PS Lors de notre dernière rencontre au CNS, une membre du CNS a abordé précisément la question de l'expertise.

PJ : Rapport sur l'indépendance et la valorisation de l'expertise venant à l'appui des décisions en santé publique